

## VENDRE MON ÉLECTRICITÉ

Réalisation d'une installation photovoltaïque sur une maison individuelle



Grâce au cadastre solaire, vous avez pu vous faire une idée de l'électricité que vous pouvez produire en installant des modules photovoltaïques sur le toit de votre maison. Si vous arrivez ici, c'est que vous êtes probablement intéressé-e pour concrétiser votre projet : la réalisation de votre toiture photovoltaïque !

Cette fiche va vous donner les informations dont vous avez besoin avant de passer à l'action. En effet, nous souhaitons attirer votre attention sur certains points et vous donner les éléments clés avant de vous lancer, afin d'être sûr-e de le faire dans de bonnes conditions.

### CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DOMESTIQUES EN AUTOCONSOMMATION RACCORDÉES AU RÉSEAU

- Lieu de pose : généralement en toiture par dessus les tuiles (voir fiche [Les différents types d'installations photovoltaïques](#))
- Puissance installée : jusqu'à 9kWc (kilowatt-crête)
- Surface occupée : jusqu'à 60 m<sup>2</sup> (selon la puissance)
- Production : selon la localisation, en Occitanie entre 1 250 et 1 450 kWh/kWc
- Précaution : attention aux ombrages (arbres, bâtiment mitoyen, cheminée...)

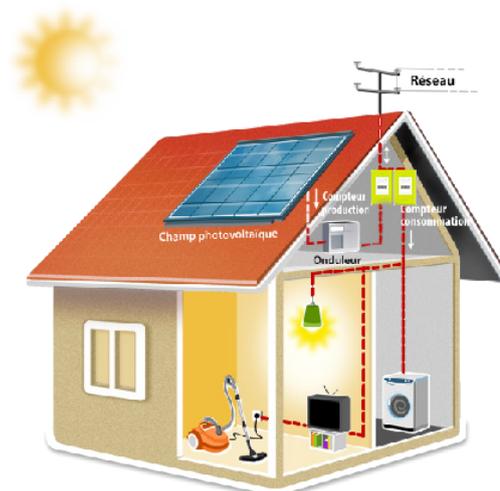
## VENDRE MON ELECTRICITE

Vendre à un fournisseur d'électricité la totalité de votre production, à un tarif dit « d'Obligation d'Achat », vous assure un revenu connu sur une durée de 20 ans.

Ces tarifs sont fixés par l'État, et dépendent de deux paramètres :

- la puissance de l'installation
- la date de demande de raccordement de l'installation

Vous trouverez les tarifs d'achat actualisés [sur le site photovoltaique.info](http://sur.le.site/photovoltaique.info)



## VENDRE OU AUTOCONSOMMER ?

### Avantage de la vente totale

Contrairement à une installation en autoconsommation, où la valorisation de l'électricité produite se fait en partie sur l'économie de votre facture et le reste à un faible tarif d'achat subventionné (voir fiche [Autoconsommer mon électricité](#)), ici la totalité de votre production est valorisée au même tarif, ce qui est idéal lorsque les consommations diurnes sont faibles.

### Inconvénient de la vente totale

Le coût d'une installation photovoltaïque étant de plus en plus faible, le gouvernement diminue les tarifs d'achat chaque trimestre. Le temps de retour sur investissement reste donc le même (entre 11 et 13 ans environ), mais les bénéfices engendrés sur 20 ans sont de moins en moins élevés.

## UNE SOLUTION ALTERNATIVE : LOUER SA TOITURE

Dans le cas où vous n'avez pas les fonds suffisants pour financer l'installation et que vous souhaitez tout de même participer à la transition énergétique, il est possible de mettre votre toiture à disposition d'une structure tierce, en échange du versement d'un petit loyer. Cette structure peut être une société citoyenne locale (voir fiche [le site web d'ECLR](#)), ou un professionnel de l'énergie.

## EXEMPLE D'INSTALLATION

• Puissance :	9 kWc	• Revenus :	1 990 €/an
• Production :	12600kWh/an	• Location compteur Enedis :	40€/an
• Coûts d'investissement :	23 000 € TTC	• Temps de retour :	12 ans
• Tarif d'achat :	15,76 €/kWh	• Bénéfices à 20 ans :	15600€

Attention, les revenus des installations en vente en totalité pour les puissances supérieures à 3kWc sont soumis à l'impôt sur le revenu.

## CHOISIR L'INSTALLATEUR

La qualité d'une installation varie beaucoup d'un professionnel à l'autre, c'est pourquoi il est prudent de prendre son temps avant de s'engager. Voici quelques conseils :

- Faites appel à un installateur local, qui sera plus facilement mobilisable pour la maintenance
- Vérifiez les qualifications de l'entreprise : elle doit être qualifiée RGE, qualiPV
- Demandez son attestation d'assurance décennale, qui doit comprendre une couverture pour le PV
- Vérifiez la santé financière de l'entreprise (infogreffe.fr, societe.com...)
- Demandez ses références, des contacts de clients pour interroger leur degré de satisfaction
- Demandez une évaluation de production, vérifiez qu'elle ne soit pas surestimée
- En cas d'autoconsommation, demandez également une étude de consommations
- Faites réaliser plusieurs devis pour comparer les prix (en €/Wc), comprenant :
  - Puissance totale (en Watt crêtes - Wc)
  - Marque, nombre et puissance des modules et des onduleurs
  - Modèle du système de fixation
  - Durée des garanties du matériel (produit, production des modules, onduleurs)
  - Précision des services proposés (démarches administrative ou maintenance offerte, par exemple)
  - Délais de réalisation
- Demandez l'avis de votre guichet unique pour la rénovation énergétique (voir ci-dessous)

## LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Certaines démarches administratives sont nécessaires à la réalisation d'une installation photovoltaïque :

- [Déclaration Préalable](#) à la Mairie (ou [Permis de Construire](#) pour un projet neuf) - 1 à 2 mois
- [Demande de raccordement](#) (ENEDIS) - 3 mois
- Demande de contrat d'achat (fournisseur de votre choix)
- Déclaration de l'installation à son assurance multirisque habitation

## VOUS FAIRE ACCOMPAGNER PAR VOTRE GUICHET UNIQUE

Avant d'investir, demandez conseil auprès de votre guichet unique pour la rénovation énergétique.

- Pour les habitants des communes du Grand Narbonne, contactez Rénov'Habitat, le guichet unique du Grand Narbonne

Téléphone : 04 68 65 41 68

E-mail : [habitat@legrandnarbonne.com](mailto:habitat@legrandnarbonne.com)

- Pour les habitants des communes de Boutenac, Feuilla, Fitou, Montségret, Saint André de Roque-longue et Villesèque de Corbières : contactez le guichet unique coordonné par le département de l'Aude et le CAUE de l'Aude : mon Coach Eco-logis.

Téléphone : 04 68 11 56 26

[www.les-caue-occitanie.fr/aude/moncoachecologis](http://www.les-caue-occitanie.fr/aude/moncoachecologis)

## LES IDEES RECUES

### Les modules photovoltaïques ne se recyclent pas - FAUX !

Les modules en fin de vie font partie des « déchets d'équipements électriques et électroniques » (D3E). Leur collecte et leur recyclage sont pris en charge et assurés par les fabricants, les distributeurs et/ou les importateurs de modules. En France, l'éco-organisme PV Cycle France organise cette filière. Le taux de recyclage dépasse les 90 %.

### Un module consomme plus d'énergie qu'il ne va en produire pendant l'exploitation - FAUX !

L'énergie consommée par un module est celle nécessaire pour sa fabrication, son installation, son entretien et sa maintenance, ainsi que son démontage et recyclage. Les nombreuses études qui ont été réalisées montrent que le « taux de retour énergétique » est de 1 à 3 ans suivant la technologie employée.

### Ils utilisent des matériaux peu abondants et des terres rares - Ça dépend !

90% des panneaux vendus chaque année dans le monde utilisent des cellules à base de silicium, qui est le troisième matériau le plus abondant sur Terre après l'oxygène et le carbone. Les 10% restants (les « couches minces ») utilisent des matériaux dont certains peuvent effectivement se trouver en concurrence avec d'autres usages comme le tellure, l'indium, le gallium ou sélénium, mais il s'agit de « technologies de niches » réservées à des usages très spécifiques, par exemple pour les équipements envoyés dans l'espace.

Pour plus de réponses, consultez le guide [Énergies renouvelables, en finir avec les idées reçues](#), du CLER

## TOUT SAVOIR SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

- L'association [HESPUL](#), pionnière du photovoltaïque en France, a créé le site [photovoltaïque.info](#), qui recense et met à jour des ressources sur la filière.
- L'[Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie \(ADEME\)](#) réalise de nombreux guides pratiques sur les problématiques énergétiques, et notamment sur la production d'énergie de source photovoltaïque. Par exemple, le guide [L'électricité solaire](#) vous explique le fonctionnement d'une installation et vous détaille les étapes à suivre pour réaliser votre installation.
- Le [CAUE \(Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement\) de l'Aude](#) a réalisé un [Guide des capteurs solaires](#), afin de vous éclairer dans le choix des modules qui s'intégreront bien dans votre environnement.

### Consultez les autres fiches

- [Autoconsommer mon électricité - Réalisation d'une installation photovoltaïque sur une maison individuelle en autoconsommation](#)
- [Les différents types d'installations photovoltaïques](#)

### Pour en savoir plus sur les projets citoyens d'énergies renouvelables:

- Visitez [le site d'Energies Citoyennes Locales et Renouvelables \(ECLR\) en Occitanie](#)